
Procès-verbal de l'assemblée publique

Commission permanente
sur les finances et l'administration

Le jeudi 31 mai 2012 à 19 h
Hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Sammy Forcillo, président
Mme Véronique Fournier, vice-présidente
M. Peter Trent, vice-président
M. Robert Coutu
Mme Andrée Hénault
M. Peter McQueen
Mme Marie Potvin
M. François Robillard
M. André Savard
Mme Lili-Anne Tremblay
M. Bertrand Ward

INVITÉS

M. Jacques Bergeron, vérificateur général
M. Robert Duquette, vérificateur général adjoint
M. Serge Vaillancourt, vérificateur général adjoint

Onze citoyens sont présents.

1. Ouverture de l'assemblée

Le président déclare l'assemblée ouverte à 19 h 05. Il présente, à l'assemblée, les membres de la Commission et l'équipe du Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal. Suivent les explications sur le déroulement de la soirée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Mme Tremblay, appuyée par Mme Potvin, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Présentation du rapport 2011 du vérificateur général

Le président invite le vérificateur général à prendre la parole.

M. Bergeron mentionne, d'entrée de jeu, que toutes les recommandations contenues dans son rapport de 2011 ne seront pas détaillées dans la rétrospective de la soirée. Il invite les personnes à consulter le rapport complet, le cas échéant.

Au moment de sa présentation, le vérificateur général s'est attardé principalement sur les mandats de vérification suivants :

Reddition de comptes de la juricomptabilité – traitement des allégations

Trente-six allégations ont été traitées par l'équipe de juricomptabilité en fonction de critères de priorité. Chaque allégation a rigoureusement été documentée et sécurisée.

Suivi des recommandations des années antérieures

À chaque année, un suivi des recommandations formulées l'année précédente est effectué. Une collaboration avec les unités d'affaires dont les statuts «fait» ou «en cours» représentent une proportion de 92 %, ce qui est un bon aboutissement, car l'objectif annuel est fixé à 80 % par l'administration municipale. Pour l'année courante, les plans d'action déposés satisfont, dans l'ensemble, aux recommandations du vérificateur général.

Toutefois, concernant les recommandations déposées de 2005 à 2010, 62 (5%) d'entre elles n'ont pas été actualisées. Le Bureau du vérificateur général (BVG) considère que 40 recommandations sont toujours importantes.

Le vérificateur général rappelle à l'auditoire le processus de vérification pratiqué et expliqué au chapitre 5 du rapport 2011.

M. Bergeron aborde ensuite les mandats de vérification exécutés en cours d'année.

Application du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements

M. Bergeron constate que les interventions accomplies proviennent presque entièrement de plaintes et qu'elles ne sont pas réalisées au terme d'une gestion proactive. Dans plusieurs cas observés, le délai inscrit sur l'avis d'infraction dépasse même 15 jours et le temps de résolution de plusieurs dossiers varie de trois mois à plus d'un an. À la suite de ces constatations, le BVG recommande plusieurs actions dont une collaboration entre les unités d'affaires afin d'obtenir un portrait complet et à jour des logements posant des problèmes.

Estimation des coûts des projets

Désirant s'assurer de la fiabilité des estimations détaillées des coûts des projets, le BVG a examiné la méthodologie développée par la Direction des travaux publics relative aux contrats d'exécution de travaux de pavage et trottoirs, d'égouts et de conduites d'eau ainsi que des pistes cyclables.

La détermination des quantités et des prix unitaires ne semble pas suffisamment documentée. De même, les mesures de protection des données sensibles sont inadéquates, dit M. Bergeron. Le BVG recommande que des analyses comparatives soient effectuées et que des explications justifiant les choix effectués soient incluses dans les sommaires décisionnels.

Gestion des délais de paiement

Plus de 2 milliards de dollars de factures ont été payés en 2011, informe M. Bergeron. Le BVG a voulu évaluer si les délais de paiement permettraient de réaliser des économies en matière d'escompte. Il appert, selon leurs calculs, que 51 M\$ d'escompte pourraient être réalisés notamment, en modifiant le traitement des factures et en incluant une clause spécifique d'offre d'escompte aux documents d'appels d'offres aux fournisseurs. Quatre recommandations sont formulées en ce sens.

Gestion des matières dangereuses

M. Bergeron résume l'état de la situation des 55 installations assujetties au Règlement sur les urgences environnementales du gouvernement fédéral. Le BVG constate que la Ville ne dispose pas des renseignements clés pour évaluer les risques d'accidents industriels majeurs, informations obligatoires que celles-ci doivent fournir. Seulement 3 installations sur 55 ont un système d'alerte de type sirène et intégré au système d'alerte de la Ville du Service des incendies de Montréal. De plus, les plans d'interventions relatifs aux inspections planifiées sont inexistant, dit-il. Les cinq recommandations déposées demandent de mettre en place des outils et des moyens visant la sûreté des installations et la sécurité des citoyens.

Plans de main-d'œuvre

En octobre 2007, le Service du capital humain prévoyait le départ à la retraite de plus de 3 000 employés en 5 ans, décrit M. Bergeron. Le BVG a voulu s'assurer que la stratégie utilisée par le service permettait de minimiser les conséquences négatives des départs massifs à la retraite. Le BVG constata que 13 unités d'affaires sur 28 n'avaient pas produit leurs plans de main-d'œuvre en 2009-2011 ainsi que 29 unités sur 32 en 2010-2012. La Ville de Montréal ne connaît donc pas le portrait exact de ses ressources humaines et ne peut ainsi mettre en place des mécanismes appropriés de départs à la retraite. Quatre recommandations appuient un resserrement de la stratégie corporative en cette matière.

Renouvellement des ententes d'achats

Le BVG a fait le constat que lors du renouvellement des ententes d'achat, trois ententes d'un montant supérieur à 500 000 \$ ont fait l'objet de contrats consécutifs. De plus, M. Bergeron signale que plusieurs arrondissements n'utilisent pas les ententes d'achat et ne bénéficient donc pas d'économies d'échelle, rappelant du même coup la Politique d'approvisionnement de la Ville. Le vérificateur général recommande la mise à jour des règles d'octroi de contrats par la Direction de l'approvisionnement, notamment la vérification et l'approbation de l'ensemble des documents d'appel d'offres préalablement à leur lancement ainsi que l'existence et l'obligation d'utiliser les ententes d'achats.

Respect de la conformité aux lois et règlements

Le BVG a voulu évaluer si les unités d'affaires et les organismes effectuent la gestion de leurs activités en conformité aux lois et aux règlements qui les régissent. Malgré l'encadrement qui définit le processus visant à assurer la conformité aux lois, les répertoires de lois et règlements de plusieurs unités et arrondissements ne sont pas tenus à jour et dans certains cas, aucun répertoire n'est constitué. M. Bergeron mentionne que ces unités ne peuvent évaluer concrètement les différents risques assujettis à la non-conformité de ces lois et règlements. Il recommande différents dispositifs afin que les mesures nécessaires soient prises pour contrer cet état de fait.

Société du Havre de Montréal (projet Bonaventure)

Le régime d'adjudication des contrats de la Société du Havre de Montréal est moins limitatif que celui de la Ville, communique M. Bergeron. Le BVG a constaté la difficulté de concilier les travaux réalisés par rapport aux sommes déjà payées entre 2008 et 2010, soit 4,5 M\$. Les rapports de contrôle mettent l'accent sur les coûts des projets et en négligent les délais d'exécution. M. Bergeron recommande à la Société d'harmoniser sa politique d'adjudication des contrats avec celle en vigueur

à la Ville, d'établir un inventaire des travaux accomplis et leurs coûts dans un processus de contrôle en y intégrant des indicateurs de performance.

Gestion de la sécurité physique

Des lacunes ont été relevées concernant les droits d'accès à 17 édifices et aux systèmes de surveillance et de détection (caméras et alarmes). Le vérificateur général recommande de supprimer les droits d'accès injustifiés et de réviser périodiquement les droits d'accès physiques. Aussi, il demande de mettre en état de fonctionnement les mécanismes de surveillance défectueux et d'installer des équipements aux endroits où ils sont absents.

Projet d'impartition des services de télécommunications – Suivi

Pour assurer une saine gestion du projet d'impartition des services de télécommunications, M. Bergeron recommande que les principes de gouvernance soient révisés afin de répondre à la vision stratégique et cohérente des services de télécommunications de la Ville en matière de répartition des contrats (variation des quantités indiquées au devis) et de budget de fonctionnement.

Le vérificateur général estime que la Ville coure un risque important, tant sur le plan financier qu'opérationnel, particulièrement au terme des contrats, puisque l'évolution des enjeux et des risques afférents, de même que le cadre formalisant la reddition des comptes des unités d'affaires aux instances, n'ont été communiqués que partiellement sur l'utilisation des crédits autorisés pour ce projet.

Suivi de la répartition des contrats octroyés aux entrepreneurs

Dans le rapport annuel du vérificateur général en 2009, 21 firmes s'étaient vu accorder une part importante des contrats octroyés, dont une forte concentration relevée dans 11 arrondissements. Depuis, plusieurs dispositions législatives ont été adoptées et mises en œuvre. Le BVG constate une diminution non négligeable de la valeur des contrats attribués à ces firmes en 2011. M. Bergeron observe toutefois que 5 arrondissements sur 11 conservent une certaine forme de concentration.

Budget de fonctionnement du Bureau du vérificateur général

La vérification des comptes et affaires de la Ville et des organismes sous son contrôle relève du BVG. En 2010, le BVG a vérifié 12 organismes incluant la Ville et en 2011, 6 organismes et 9 Centres locaux de développement (CLD) se sont ajoutés. Selon la *Loi sur les cités et villes*, expose M. Bergeron, même si les CLD donnaient à forfait leur mandat de vérification, le BVG devrait s'assurer du respect des normes émises en matière de vérification. C'est pourquoi il réclame l'ajout d'une somme de 425 000 \$ à son budget 2012, uniquement pour la vérification financière des nouveaux organismes et CLD.

4. Période de questions et de commentaires du public

Le premier intervenant inscrit à la période de questions est le représentant du Comité mixte municipalités, industries, citoyens de l'est de Montréal, M. Maurice H. Vanier. Il mentionne sa satisfaction pour le travail effectué par le Bureau du vérificateur, particulièrement la pertinence de la section 5 au sujet des lacunes relevées concernant des risques d'accidents industriels majeurs.

Les points soulevés dans son mémoire concernent :

- La vulnérabilité aux risques technologiques du secteur est de Montréal, notamment l'usine d'épuration des eaux usées et le centre de biométhanisation de déchets organiques;
- La participation des directeurs d'installations municipales, des représentants du Service des incendies de Montréal et du Centre de sécurité civile aux travaux et audits des comités mixtes de gestion des matières dangereuses qui caractérisent le citoyen comme premier répondant;
- La crédibilité, l'imputabilité et la transparence nécessaire dans l'application des lois et des règlements face à la vulnérabilité aux types de risques identifiés;
- La gestion insuffisamment proactive des risques liés aux matières dangereuses et autres risques naturels en matière de prévention, mesures d'urgence, interventions et rétablissement des activités par la sécurité civile;
- La communication des informations aux citoyens relatives aux risques associés aux matières dangereuses (systèmes d'alerte efficace);
- Les délais de traitement des plaintes relatives au Règlement sur les urgences environnementales;
- Une prudence nécessaire dans l'application des interfaces résidentielles et industrielles (zones tampons) sur le territoire montréalais;
- Le partenariat indispensable ainsi que l'interdisciplinarité de tous les acteurs.

Le participant termine en remerciant les membres de la Commission et mentionne que depuis 2010, le comité qu'il représente déploie beaucoup d'efforts de sensibilisation auprès de différents intervenants, notamment les commandants des postes de pompiers. Cette question particulière sera adressée à la Commission de la sécurité publique, dit M. Forcillo, et annonce que le rapport déposé sera transmis à son président.

Le président invite le deuxième intervenant à prendre la parole. M. Michel Benoît déplore que lors de l'étude des prévisions budgétaires, il a compris que 25 % de l'actif de Stationnement Montréal n'apparaissait pas dans la comptabilité de la Ville de Montréal. Dans ce rapport, 3 800 vélos Bixi

étaient dénombrés à Montréal tandis que les chiffres de Stationnement Montréal faisaient plutôt état de 4 800 vélos. Il prétend ainsi que la Ville aurait versé des redevances supplémentaires à Stationnement Montréal et aurait donc vendu des vélos à perte, à 3 240 \$ par vélo. Des millions de dollars seraient ainsi perdus et il interroge pourquoi le vérificateur n'a pas fait de suivi de ce dossier dans son rapport de vérification en 2011. Il ajoute que ces problèmes financiers et légaux de la Société de vélos en libre-service ont été soulevés dans le Financial Times. Comme des vélos sont maintenant vendus dans d'autres villes, il s'inquiète que ces dernières prennent en exemple Montréal, sur les bases d'un inventaire qui ne reflète pas la réalité.

Le vérificateur général répond que le suivi des dossiers analysés en 2010, dont le projet Bixi, sera fait l'an prochain. De plus, le BVG a procédé à une prise d'inventaire des vélos l'an dernier et n'a pas relevé de problème majeur au dossier.

Le troisième intervenant représente le Comité logement Ville-Marie. Cet organisme a pour mission de promouvoir et de défendre les droits des locataires. M. Éric Michaud signale que 66 % des locataires habitant dans les centres qu'il représente disposent d'un revenu modeste et faible et que le parc de logement est vieillissant. De plus, lorsque des interventions en salubrité sont effectuées (réparations, restaurations ou autres), les coûts des loyers augmentent. Il demande si le BVG a envisagé des solutions à cette situation.

M. Bergeron explique que son mandat consistait à évaluer si la municipalité faisait bien appliquer son règlement. Aucune étude d'impact sur l'augmentation des coûts des loyers n'en faisait partie.

M. Michaud poursuit au sujet des recommandations du BVG sur les interventions préventives qui nécessitent des ressources. Constatant le manque d'inspecteurs pour tous les types de travaux à effectuer et non seulement ceux qui touchent la salubrité, n'aurait-il pas fallu, dit-il, recommander l'ajout d'inspecteurs?

M. Duquette répond qu'il est dévolu à chaque gestionnaire des unités d'affaires d'analyser les besoins en personnel et d'exiger les ressources supplémentaires, incluant l'inspection des bâtiments.

5. Période de questions des membres de la commission

Le président invite les membres à poser leurs questions à tour de rôle.

M. Coutu souligne l'excellent travail du BVG et interroge le vérificateur sur l'assurance que soit effectué le suivi des 40 recommandations importantes qu'il signale.

M. Duquette explique que le cycle de suivi des recommandations est effectué sur trois ans. Et comme ce délai est échu, c'est pourquoi une relance est effectuée auprès de l'Administration.

M. Coutu retient le signal du BVG relatif aux risques liés aux matières dangereuses sur la qualité de vie des citoyens et sur la sécurité publique. Malgré le respect des zones d'interfaces, comme le premier participant l'a mentionné, la collaboration et la participation citoyenne sont essentielles, dit-il. Les 55 installations répertoriées sont-elles respectueuses de la réglementation ou leur situation est-elle alarmante? Sont-elles plus nombreuses que 55 sur le territoire, questionne-t-il?

M. Duquette répond que les déclarations des industries ne sont pas complètes en matière de gestion des matières dangereuses. Concernant leur nombre, la liste est disponible sur le site internet du gouvernement fédéral.

M. Robillard apprécie le travail du BVG qui propose des outils pour améliorer le fonctionnement de la Ville. Il demande s'il y a des endroits qui ne respectent pas la conformité des lois et règlements et si les moyens que l'on se donne facilitent leur respect.

M. Bergeron explique que la vérification effectuée ne visait pas cet objectif. Il s'agissait plutôt de constater les façons de faire déployées pour respecter les lois et règlements. Le BVG a ciblé une loi et a vérifié son application de manière transversale. Cet exercice pourrait aussi être limité à une unité en analysant plusieurs lois, mentionne-t-il.

Mme Fournier demande l'avis du BVG sur la gouvernance appliquée par le Bureau de projet dans le cas de l'entente 2011 de la Ville avec la Société du Havre de Montréal (SHM). Si l'on comparait avec d'autres organismes, le modèle de gestion, la structure ou les mesures plus précises, pourraient-ils améliorer sa gestion?

M. Duquette signale que le comité de direction de la SHM est composé d'un co-directeur représentant la Ville et que le vote doit être réalisé au 2/3 des voix. Conséquemment, la SHM relève de la Ville, souligne-t-il, et l'organigramme démontre bien le partage des responsabilités de chacun. Dans cet esprit, le BVG est rassuré des assises de la SHM. Aucune comparaison avec la structure d'organisationnelle d'autres organismes n'était prévue dans le mandat, dit-il.

Au sujet du budget de fonctionnement du BVG, M. Forcillo rappelle que plusieurs organismes, dont l'Office municipal d'habitation, défrayaient eux-mêmes les honoraires professionnels de vérification auparavant. Il suggère que tous les organismes prévoient, à même leur budget de fonctionnement,

les dépenses reliées à leur vérification financière au lieu d'imputer ces sommes au BVG. Il constate que les principaux mandats du BVG sont d'importance disproportionnée comparativement aux sommes affectées aux Centres locaux de développement (CLD). La Commission pourrait demander au Service des services juridiques et de l'évaluation foncière que ces organismes puissent utiliser leur propre vérificateur, surtout ceux qui régissent des opérations commerciales, le but recherché étant d'augmenter les revenus du BVG.

M. Vaillancourt répond que sur le plan de la légitimité, il craint que la Ville ne puisse imposer à un autre organisme une telle mesure puisque la *Loi sur les cités et villes* contient une disposition précise pour les CLD.

À la fin de ces échanges, M. Forcillo remercie le vérificateur général pour la présentation de son rapport, les citoyens présents dans la salle et les membres de la Commission.

7. Levée de l'assemblée

Avant de lever l'assemblée, le président rappelle qu'une séance publique se tiendra le 14 juin prochain à 18 h, dans cette même salle du conseil, pour l'adoption des recommandations.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 21 h 50, sur une proposition de M. Ward, appuyée par M. Robillard.

ADOPTÉ LE : 14 JUIN 2012

Original signé

Sammy Forcillo
Président

Original signé

Diane Côté
Secrétaire recherchiste